



AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN
TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU
DEPARTEMENT DU NORD POUR L'ORGANISATION DU
FESTIVAL BRASSICOLE DE LA BIERE D'ABBAYE
à l'Abbaye de Vaucelles

Date limite de réception des dossiers de candidature
Vendredi 11 mars 2022 à 16 heures

Le Département du Nord a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation d'une partie de l'abbaye de Vaucelles, appartenant au domaine public départemental, aux fins d'organiser un festival brassicole de la bière d'abbaye.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2122-1, L.2122-1-1 et L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation ou l'utilisation du domaine public en vue d'une exploitation économique, le département du Nord procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public, précaire et révocable.

Dans le cadre de cette demande, les activités envisagées consistent en l'organisation de la première édition du festival brassicole de la bière d'abbaye à l'abbaye de Vaucelles, dans le bâtiment claustral de l'abbaye de Vaucelles et sur un espace extérieur de 16 mètres linéaires dont la billetterie et la location des stands pour lesquels les tarifs auront été validés par le Département du Nord.

Les conditions d'occupation du domaine public sont les suivantes :

- L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous location ;
- L'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'autorisation d'occupation temporaire ;
- L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels ;
- L'autorisation d'occupation temporaire est accordée :
 - le Jeudi 16 et vendredi 17 juin 2022 aux horaires d'ouverture de 9h à 17h30 (installation)
 - le Samedi 18 juin 2022 de 9h jusqu'à 23h (accueil du public du festival)
 - le Dimanche 18 juin 2022 de 10h jusqu'à 19h (accueil du public du festival)
 - le Lundi 19 juin 2022 aux horaires d'accueil de 9h à 17h
- Toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord du Département du Nord ;
- Le tarif appliqué pour l'occupation est fixé au prix de 5400 € TTC ;

1 - Le Cadre juridique

Les concurrents à cette manifestation d'intérêt spontanée devront satisfaire aux conditions suivantes :

- Être majeur ;
- Être inscrit personnellement au registre du commerce ; ou être au registre des métiers ;

Une copie de l'inscription au registre du commerce ou au registre des métiers devra être fournie avec le dossier de demande d'autorisation d'occupation temporaire, ainsi qu'une attestation d'assurance en cours de validité à la date de l'événement.

2 - La durée de la mise à disposition

La mise à disposition sera accordée pour une durée de 5 jours et conclue par une convention.

Cette convention ne pourra pas être renouvelé par tacite reconduction. La durée totale du contrat est prévu le temps de la mise à disposition.

3 - Dossier de demande d'autorisation d'occupation temporaire

Tout concurrent est invité à fournir un dossier comportant :

- Une présentation de sa proposition relative à l'organisation de la première édition du festival brassicole de bière d'abbaye permettant au Département du Nord de comprendre le déroulé des 17 et 18 juin 2022
Les moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'événement envisagé ainsi que la présentation de l'ingénierie
- Une attestation d'assurance
- Un extrait Kbis
- Un CV des références et/ou expériences professionnelles
- Toute information que le candidat jugera utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation

4 - Modalité de remise des dossiers

Date limite de réception des dossiers : **vendredi 11 mars 2022 à 16 heures**

Le dossier peut être remis :

- soit sous pli cacheté qui devra porter les mentions suivantes « **CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR** » à l'adresse suivante :

Abbaye de Vaucelles
Alexandre VITEL
Hameau de Vaucelles
59258 LES RUES DES VIGNES

- soit par voie électronique aux adresses suivantes qui devra mentionner l'objet suivant
« **CANDIDATURE DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU DEPARTEMENT DU NORD POUR L'ORGANISATION DE LA PREMIERE EDITION DU FESTIVAL BRASSICOLE DE BIERE D'ABBAYE A L'ABBAYE DE VAUCELLES** »

alexandre.vitel@lenord.fr et nathalie.lesoin@lenord.fr

5 - Critères de sélection de candidatures

- Présentation générale du projet de l'organisation du festival brassicole des bières d'abbaye à l'abbaye de Vaucelles.....20%
- Expérience dans le tourisme brassicole30%
- Qualité de l'offre commerciale.....50%

Pour tout renseignement contact :

Alexandre VITEL

Téléphone : 03 59 73 15 48

Courriel : alexandre.vitel@lenord.fr

Nathalie LESOIN

Téléphone : 03 59 73 15 48

Courriel : nathalie.lesoin@lenord.fr

Cette procédure de sélection préalable est publiée sur le site internet de l'abbaye de Vaucelles et sur la page Facebook de l'abbaye de Vaucelles.

Cette consultation n'est pas une procédure de marché public.